



**MUNICIPALITÉ**

Greffe municipal

Rue du collège 3  
CH-1186  
Essertines-sur-Rolle

Commune d'Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

Essertines-sur-Rolle, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

RUE DU COLLÈGE 9  
CH - 1186  
ESSERTINES-SUR-ROLLE

**PREAVIS MUNICIPAL N°12-2024**

**Budget 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 76 et suivants du règlement du Conseil général d'Essertines-sur-Rolle, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2025.

Il se présente comme suit :

Revenus présumés :	CHF 4'073'782.-
Charges présumées :	CHF 4'213'355.-
<b>Excédent de charges présumé :</b>	<b>CHF 139'573.-</b>

**Administration générale**

Acquisition de nouvelles licences informatiques en vue de poursuivre la digitalisation des données, d'améliorer la sécurité des données de la commune et augmenter la transmission de l'information entre l'administration, la Municipalité et la population.

Les charges sociales du personnel ont été adaptées en fonction des nouveaux taux des assurances et de l'engagement d'une personne au service des espaces verts.

Entrée en vigueur du Règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires avec une estimation des futures taxes à percevoir.

**Bibliothèque / EnJeu**

- Engagement supplémentaire de 0.6 ETP, à la suite d'un audit recommandant ce renforcement
- Ajout d'un budget de CHF 6'000.- pour des animations et communications dans le cadre des 10 ans de la bibliothèque.

## **Finances**

La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) entrera en vigueur en 2025 et les acomptes 2025 de la péréquation, cohésion sociale et facture policière ont été établis sur la base des comptes 2023.

Dès 2025, la PCS (participation à la cohésion sociale soit ancienne facture sociale) sera calculée en francs par habitant tandis que le système actuel utilise la valeur du point d'impôt. Les communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui augmente significativement. Toutefois cette augmentation est généralement compensée par une augmentation des montants reçus via la péréquation directe.

En revanche, les communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne tendent à avoir un montant de la PCS qui baisse, mais cette baisse est généralement contrebalancée par une augmentation des montants versés dans le cadre de la péréquation directe. Afin de pouvoir interpréter ces variations entre le nouveau et l'ancien système, il est important de regarder la variation des montants totaux transférés dans le cadre de la péréquation dans son ensemble (cf commentaire budget 25).

S'agissant des recettes fiscales, les montants au budget ont été partiellement adaptés aux résultats finaux des années précédentes afin de se rapprocher de la réalité.

## **Instruction publique**

### **Association Enfance et Jeunesse / EnJeu**

Création de nouveaux postes dans l'administration des écoles :

- 0.3 ETP pour un assistant de sécurité au travail et protection de la santé
- 1 ETP supplémentaire dans l'équipe Administration et Projet
- 0.3 ETP pour renforcer le poste de spécialiste informatique
- 1 ETP apprenti

Immobilier :

- Ajout de l'amortissement pour les panneaux photovoltaïques installés

Écoles primaires :

- 0.2 ETP supplémentaire pour l'équipe de conciergerie
- 0.1 ETP pour la gestion de la santé et sécurité au travail
- Création d'un poste de Conseiller École-Famille à 60%

A noter qu'il y a 15 élèves supplémentaires pour Essertines

### **Accueil de jour / EnJeu**

- Augmentation de la capacité d'accueil dans certaines structures. Ouverture de la crèche « les petits bouchons » à Luins
- 0.2 ETP pour la partie administrative de l'Accueil de Jour
- Création d'un poste de Coordinateur à l'inclusion à 0.6 ETP, dont 0.5 ETP financé par la FAJE
- Engagement d'un remplaçant fixe supplémentaire pour le personnel éducatif

Augmentation de 14'400 heures consommées pour Essertines entre 2022 et 2023, partant que le budget 2025 se base sur les comptes 2023.

### Services industriels

Le tarif de l'eau a été revu à la hausse afin d'équilibrer le compte des services industriels. Un montant de CHF 10'000.- pour le PDDE a été ajouté concernant l'étude de la régionalisation de l'approvisionnement d'eau potable.

### Conclusions

Les charges budgétaires 2025 indiquent un accroissement lié en partie à l'engagement d'une personne supplémentaire et à des projets spécifiques tels que les mesures de sécurité liées au ruissellement et le PDDE. Les charges courantes quant à elles sont stables.

Si notre participation aux charges cantonale indique un net accroissement (+ 17%), la part communale versée aux associations de communes montre un fléchissement (- 11%).

Il est toujours délicat de prévoir les recettes fiscales avec précision, toutefois à ce jour l'état des encaissements présente une stabilité au regard des années précédentes. A noter que notre participation à la péréquation est liée aux résultats fiscaux des autres communes vaudoises.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

### **LE CONSEIL GENERAL D'ESSERTINES-SUR-ROLLE**

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. **D'accepter** le budget 2025, tel qu'il vous est présenté.

Préavis adopté en séance de Municipalité le 3 novembre 2024

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M.-P. Moinat



La Secrétaire

D. Christen